

CAP SCIENCES

Découvrons ensemble

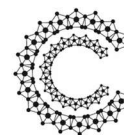
**REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITE –
H20**

2






L'ACCESSIBILITE A CAP SCIENCES




Accessibilité de l'établissement



Bienvenue A CAP SCIENCES
ASSOCIATION LOI 1901 - CCSTI

 – Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

oui non

 – Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

oui non



Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé.

C'est-à-dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé.

C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé.



Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé oui non

→ Le personnel connaît le matériel oui non



Contact : Raphaël DUPIN



Consultation du registre public d'accessibilité :



à l'accueil



sur le site internet

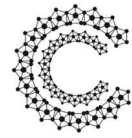
N° SIRET : 399 88425300036

Adresse : HANGAR 20 - QUAI DE BACALAN - 33300 BORDEAUX

Contributeurs : Fédération APAJH, DMA, Unapei


Recteurs : ESAT Levallois-Perret - Fédération APAJH, ESAT Pierrelatte - Adapei 26


Septembre 2017





Certaines prestations ne sont pas accessibles





 1. _____
/ _____



 Ce service sera accessible le : _____


 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)


 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non


 2. _____
/ _____



 Ce service sera accessible le : _____


 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)

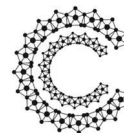
 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non

 3. _____
/ _____

 Ce service sera accessible le : _____

 Ce service ne sera pas accessible  (voir l'autorisation)

 Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation :
 oui non



Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.ecologie-solidaire.gouv.fr



MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
www.cohesion-territoires.gouv.fr



2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

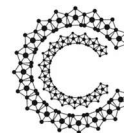
- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.



2) Comment les pallier ?

- Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- + Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- + La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- + Le repérage dans le temps et l'espace ;
- + L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

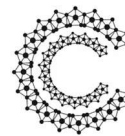
2) Comment les pallier ?

- Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAI, UMIH, UNAPEI.

Conception- Réalisation : MIES-MCT/S6/SPSS/ATL2/Benoît Cadelou



L'accessibilité à Cap Sciences

Tout le monde est bienvenu à Cap Sciences !

A Cap Sciences, l'accessibilité des espaces est un objectif nécessaire pour permettre l'inclusion de tous les publics.

Parfois les freins à la visite dépassent les questions d'accessibilité. C'est pour ça que Cap Sciences a fait le choix de travailler pas uniquement sur l'accessibilité, mais sur l'inclusion qui prend en compte beaucoup d'autres sujets : éloignement géographique, difficultés scolaires, accès linguistique...

Toute l'équipe de Cap Sciences travaille pour que tous les publics vivent une expérience valorisante et enrichissante, quelque soit leur situation personnelle.

A Cap Sciences, on pense que l'inclusion est une affaire collective : équipes d'accueil, de médiation, de conception, de communication et publics participants !

« Lorsqu'on aborde les questions relatives à l'inclusion, tout le monde est concerné et tout le monde fait partie de la solution ! »



Une référente Inclusion sociale

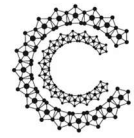
Une personne a été nommée pour améliorer l'inclusion des activités de toute l'organisation. Cette personne travaille avec toutes les équipes de Cap Sciences, pour tout type de projet : formations, sensibilisations, apport d'expertise ou de ressources, etc...

Alexia SONNOIS (a.sonnois@cap-sciences.net)



Un.e référent.e Accessibilité

Une personne formée est présente au sein de l'équipe d'accueil pour vous accompagner en cas de questions pratiques : accès au bâtiment, accès aux espaces du Hangar 20, réservations des activités, etc.



Une démarche d'amélioration continue

L'équipe de Cap Sciences est engagée dans une démarche d'amélioration continue et renforce peu à peu l'accessibilité de ses espaces et de ses expériences. Cela se traduit par la montée en connaissance et en compétences de ses équipes, par l'utilisation de méthodologies et par la création d'outils pour accompagner les publics.

Formation des équipes

Des temps de sensibilisation ou de formation des équipes sont organisés régulièrement sur les questions du handicap, comme par exemple plusieurs sensibilisations réalisées sur les questions des troubles du spectre autistique (en partenariat avec l'Association LUDOSENS, le Centre de Ressources Autisme de Charles Perrens), sur la prise en compte des handicaps moteurs et sensoriels (avec le Comité Régional Handisport Nouvelle-Aquitaine), ou une formation d'une partie de l'équipe au FALC avec l'ADAPEI.

D'autres temps de sensibilisations sont organisés en interne sur les sujets de handicaps ou autres questions d'inclusion.

Utilisation d'une méthodologie « inclusion » pour la conception des activités

Cap Sciences a créé un outil, le KADEILOSCOPE, qui sert à analyser et évaluer tout type de projet sur les sujets d'accessibilité et d'inclusion. Grâce à cet outil pédagogique, chaque projet analysé peut être amélioré pour être plus accessible ou inclusif.



La politique tarifaire

Les personnes en situation de handicap et un accompagnateur bénéficient d'un tarif réduit **sur les expositions**, sur présentation d'un justificatif en caisse.

Des visites peuvent être organisées pour les groupes sur réservation. Cap Sciences propose des forfaits à tarifs adaptés pour les institutions d'éducation spécialisée, en-dessous de 8 participants.

ACCESSLIBRE

Cap Sciences est un établissement référencé sur *acceslibre*, la plateforme collaborative de l'accessibilité :

<https://acceslibre.beta.gouv.fr/>



Les sacs sensoriels

Des sacs sensoriels sont à la disposition de tous les publics à l'accueil de Cap Sciences.

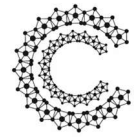
Ils contiennent : un casque anti-bruit, des lunettes de soleil et plusieurs objets anti-stress. Ils ont été pensés pour les personnes hypersensibles, anxieuses, fatiguées, TDAH ou autistes. Mais ils sont là pour tous en cas de besoin !

SAC SENSORIEL
sur demande à l'accueil !



Vous ressentez le besoin d'atténuer les bruits, la lumière, de manipuler un objet pour être plus à l'aise durant votre activité ?

Le SAC SENSORIEL de Cap Sciences est disponible pour vous accompagner tout au long de votre visite !



LISIO

Grâce à Lisio, le site Internet de Cap Sciences est accessible aux personnes en situation de handicap (dyslexie, déficience visuelle, troubles cognitifs, etc.). L'outil propose :

- Un mode de lecture simplifié et des contrastes renforcés
- Une synthèse vocale et un affichage adapté aux troubles visuels
- Une version allégée des contenus proposés

The screenshot shows the website interface for the 'exposition' section. At the top, there is a navigation bar with the 'CAP SCIENCES' logo and the tagline 'Découvrons ensemble'. The main header features a large image of the moon against a starry background. Below the image, the text 'exposition' is displayed in a large, bold font, followed by the dates '04 Octobre 2025 > 31 Août 2026'. A navigation menu includes 'AU PROGRAMME', 'RESSOURCES EN LIGNE', 'INFOS PRATIQUES', 'VOUS ÊTES', and 'VENIR EN GROUPE'. A search icon and a language selector (UK flag) are also present. A vertical 'INFOS' button is on the right side. A Lisio accessibility overlay is visible in the bottom right corner, displaying a welcome message and options for 'Traductions' and 'Seniors & Handicaps'. The main content area features the heading 'LUNE, Préparez, explorez, rêvez !' and a link 'Et si on y retournerait ?' with social media icons for Facebook, X, Instagram, YouTube, LinkedIn, TikTok, and a speech bubble icon.



VISITEURS EN SITUATION DE HANDICAP MOTEUR



L'ensemble du bâtiment est accessible aux personnes à mobilité réduite :

- Parking attenant au bâtiment, avec des places réservées
- Accès facile et simple depuis l'extérieur (rampe d'accès)
- Entrée avec porte automatique
- Caisse prioritaire à la billetterie
- Banque d'accueil adaptée
- Fauteuil roulant disponible en prêt à l'accueil
- Toilettes adaptées à chaque étage
- Largeurs de circulation adaptées dans tout le bâtiment (1,20m), ascenseurs
- Personnel à l'écoute pour accompagner à l'accueil et dans tous les espaces d'expositions

Améliorations à venir en 2026 :

- Acquisition d'un fauteuil roulant supplémentaire
- Acquisition de sièges cannes



VISITEURS EN SITUATION DE HANDICAP MENTAL



L'ensemble du bâtiment est accessible aux personnes en situation de handicap mental :

- Accès facile et simple depuis l'extérieur
- Billetterie facilement repérable depuis l'entrée
- Personnel à l'écoute pour accompagner à l'accueil et dans tous les espaces d'expositions

Améliorations à venir en 2026 :

- Création d'un plan sensoriel du bâtiment en partenariat avec l'Association GEM TERTIO
- Notre personnel de médiation a été formé au FALC en 2025. Une réflexion est en cours pour adapter les supports de visite.



VISITEURS EN SITUATION DE HANDICAP AUDITIF



L'ensemble du bâtiment est accessible aux personnes en situation de handicap auditif :

- Caisse prioritaire à la billetterie
- Alarmes visuelles dans les toilettes
- Outils de communication écrite à l'accueil (ardoises)
- Personnel à l'écoute pour accompagner à l'accueil et dans tous les espaces d'expositions
- Nombreuses expériences visuelles

Améliorations à venir en 2026 :

- Achat de boucles magnétiques avec écouteur
- Mise à disposition d'une tablette intégrant une application de traduction en LSF



VISITEURS EN SITUATION DE HANDICAP VISUEL

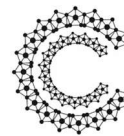


Pour plus de sécurité, nous recommandons aux personnes malvoyantes d'être accompagnées.

- Porte d'entrée visible grâce à des vitrophanies
- Caisse prioritaire à la billetterie
- Chiens d'assistance acceptés
- Eclairage adapté
- Bande d'Eveil à la Vigilance en haut de chaque escalier, contre-marche et nez de marche de couleur contrastée
- Personnel à l'écoute pour accompagner à l'accueil et dans tous les espaces d'expositions

Améliorations à venir en 2026 et 2027 :

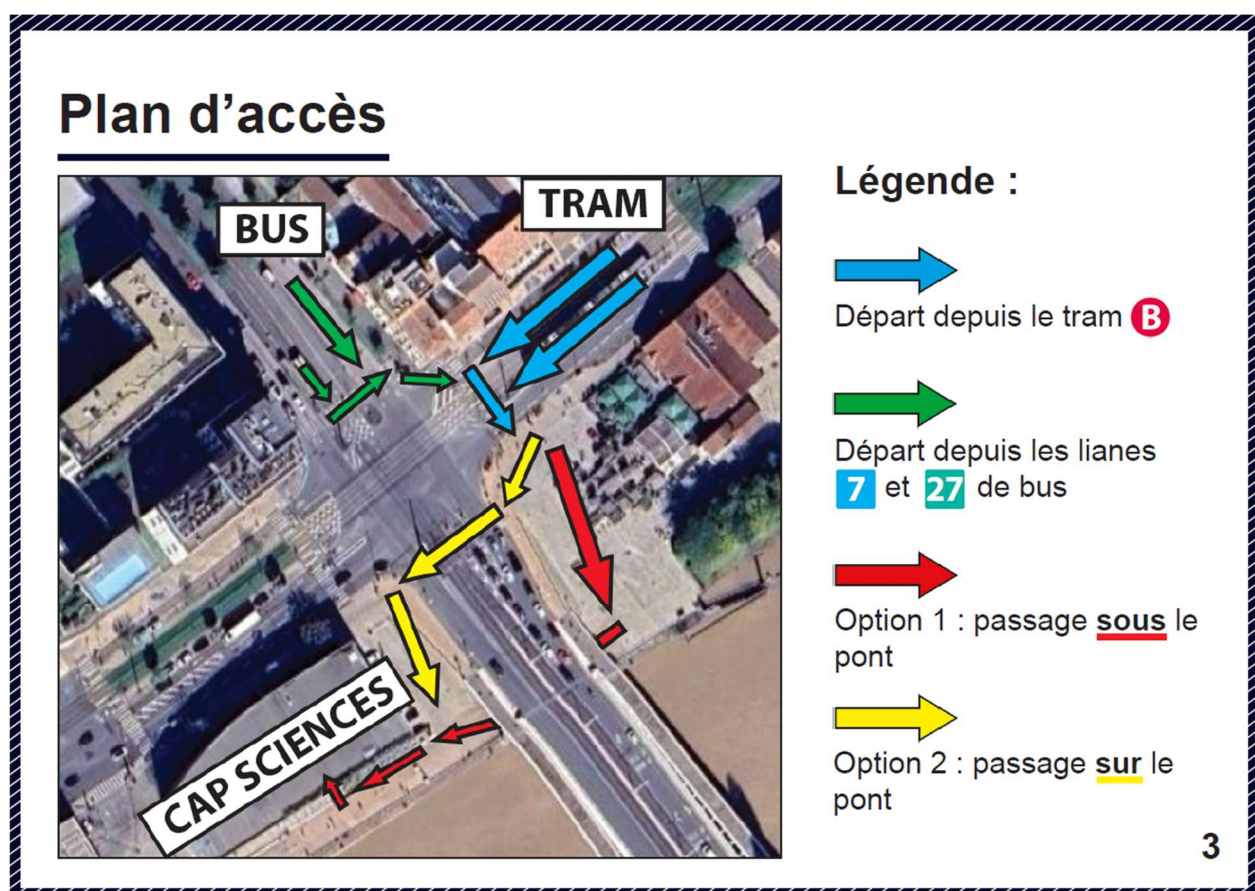
- Pose de bandes podotactiles à l'entrée du bâtiment
- Achat et prêt de loupes
- Changement de la signalétique directionnelle plus lisible et plus contrastée.



Plan d'accès à CAP SCIENCES

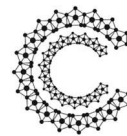
Un guide permettant l'accès à Cap Sciences en transports en commun a été réalisé et est téléchargeable sur notre site Internet :

<https://www.cap-sciences.net/accessibilite/>





FICHE DE SUIVI ET D'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS



ATTESTATION DE FORMATION DES PERSONNELS



ATTESTATION DE FORMATION

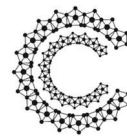
Les personnels permanents de l'accueil de Cap Sciences en activité aux dates des formations ont suivi les formations suivantes en lien avec les personnes en situation de handicap :

| Formation | Date | Organisme | Nb de participants | Durée |
|---|---------------|--|--------------------------------|---------|
| Sensibilisation à l'inclusion sociale | Décembre 2022 | Interne | 50 (dont accueil) | ½ jour |
| Atelier de sensibilisation handicaps moteurs et sensoriels | Juin 2022 | Handisport - Comité régional de Nouvelle-Aquitaine | 50 (dont accueil) | ½ jour |
| Sensibilisation handicaps et troubles autistiques | 4/09/2023 | Ludosens | 20 (dont accueil et animation) | ½ jour |
| Formation à l'outil d'analyse et d'évaluation des projets inclusifs, Kadéiloscope | 09/01/2025 | Interne | 15 | ½ jour |
| Sensibilisation à l'autisme | 16/09.2025 | CRA - Centre de Recherche pour l'Autisme | 20 | |
| Formation FALC - Facilité à Lire et à Comprendre | 22/09/2025 | ADAPEI | 12 | 2 jours |

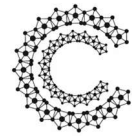
Bordeaux le 25 octobre 2025



Raphael DURIN
Directeur Général



ATTESTATION ADAP



ALPES CONTROLES

Agence de Bordeaux
Les bureaux du Lac, Bat.1
4 rue Théodore Blanc
33049 BORDEAUX CEDEX
☎ 05 56 39 05 60
bordeaux@alpes-contrôles.fr

| Mission(s) | |
|---|------------|
| ATT_ADAP | |
| Nos références | Date |
| 330T1824 ⁴ (330-T-2018-0033) | 19/12/2018 |



BORDEAUX ATTESTATION D'ACHEVEMENT DANS LE CADRE D'UN ADAP

ATTESTATION D'ACHEVEMENT DES TRAVAUX ET AUTRES ACTIONS DE MISE EN ACCESSIBILITE FIGURANT DANS UN AGENDA D'ACCESSIBILITE N°1 Construction ou création d'établissements recevant du public (ERP) soumis à Permis de Construire

A transmettre par le maître de l'ouvrage à l'autorité administrative ayant délivré le permis de construire et au maire dans les 30 jours suivant l'achèvement des travaux et délivrée par un contrôleur technique ou un architecte au maître de l'ouvrage en application des articles L.111-7-4 et R. 111-19-21 à R. 111-19-24 du code de la construction et de l'habitation.

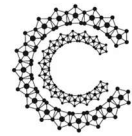
| | | | |
|-------|--|------------------|---------------------------|
| Envoi | CAP SCIENCES CCSTI BORDEAUX AQUITAINE | Maître d'ouvrage | h.cazade@cap-sciences.net |
|-------|--|------------------|---------------------------|

Auteur(s): Le chargé d'affaire, André CHATEAUREYNAUD - L'ingénieur, Sofyann MALEK

Le chargé d'affaire,
André CHATEAUREYNAUD

Attestation d'achèvement d'un ADAP
CTC R248/Version 20180726
Page 1/8

BUREAU ALPES CONTRÔLES - Siège social
3 Bis Impasse des Prairies - ANNECY LE VIEUX 74940 ANNECY
☎ 04-50-64-06-75 ☎ 04-50-64-23-80
contact@alpes-contrôles.fr - www.alpes-contrôles.fr
SIREN : 351 812 698 - APE : 7120B - RC : 89 B 526 - Id. TVA : FR 21 351 812 698
SAS au capital de 2 000 000 €



Je soussigné(e) **André CHATEAUREYNAUD, André CHATEAUREYNAUD, Sofyann MALEK** de la société **BUREAU ALPES CONTROLES**, en qualité de :

- Organisme de contrôle technique au sens du CCH art. L 111-23, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments.
- Architecte soumis à l'article 2 de la loi 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, et n'ayant pas signé la demande de permis de construire relative à la présente opération.

Atteste que par contrat de vérification technique n° **330-T-2018-0033** en date du **04/12/2018**
La société

CAP SCIENCES CISTI BORDEAUX AQUITAINE
20 quai de Bacalan

33300 BORDEAUX

Maître de l'ouvrage de l'opération de construction suivante :

Il s'agit de travaux de mise en conformité à la réglementation accessibilité handicapés suivant les fiches travaux jointes au dossier Ad'AP

En référence à - ADAP n° : AT_ADAP n°03306315Z0481
Date du dépôt de demande d'ADAP : 21/09/2015
Date d'obtention de l'ADAP : 22/06/2016
Modificatifs éventuels : Optimisation des bandes podotactiles extérieures et des WC R+2, dans le respect des exigences des arrêtés applicables.

A confié à **BUREAU ALPES CONTROLES**, qui l'a réalisée, une mission visant à vérifier que les travaux et autres actions de mise en accessibilité qui y figurent dans l'ADAP cité ci-dessus, et qui ont finalement étaient nécessaires à la mise en accessibilité, sont achevés. La présente attestation répond aux exigences de l'article L111-19 et D 111-19-46 du code de la construction et de l'habitation.

Nota : Les règles d'accessibilité applicables sont les règles en vigueur rappelées ci-dessous auxquelles sont adjointes les éventuelles dérogations obtenues.

Nombre de bâtiments, équipements ou locaux séparés : 1 bâtiment R+2

• Règles en vigueur considérées

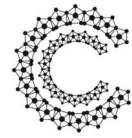
- Articles R 111-19 à R 111-19-3 du CCH, relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public construite ou créés.
- Arrêté du 8 décembre 2014 fixant les dispositions prises pour l'application des articles R.111-19-7 à R.111-19-11 du code de la construction et de l'habitation et de l'article 14 du décret n°2006-555 relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant et des installations existantes ouvertes au public.

• Dérogations accordées, telles que portées à la connaissance du vérificateur :

/

• Documents remis au vérificateur et pris en compte dans le cadre de sa mission :

Dossier Ad'AP (CERFA + diag Bureau Veritas n°6253927/AC/AC/0 du 30 juin 2015



A l'issue de sa visite de vérification, réalisée selon les termes et conditions du contrat précité et qui s'est déroulée le 17/12/2018, le vérificateur récapitule sur la liste ci-après ses constats formulés ainsi :

- **R :** Le vérificateur a constaté l'achèvement des travaux programmés en ADAP , et le respect de la règle d'accessibilité applicable (*)
- **NR :** Le vérificateur a constaté , concernant les travaux programmés en ADAP, l'absence d'achèvement ou des dispositions qui ne respectent pas la règle d'accessibilité applicable (*)
- **SO :** La disposition considérée est non applicable, ou l'ADAP approuvé ne comportait pas de travaux relatif à cette disposition.

(*) voir commentaire général CG01 page 3

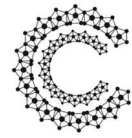
LISTE DES CONSTATS

Commentaires généraux

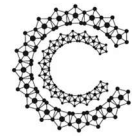
| | | |
|----|----|---|
| CG | 01 | Certaines règles sont essentiellement d'ordre qualitatif et ne font pas l'objet de référentiel technique commun précis. Les avis R ou NR portés à leur sujet par le vérificateur sont donc à considérer comme présomptions de respect ou non-respect, établies selon sa propre appréciation des dispositions constatées, et ne préjugent pas d'interprétations contraires |
| CG | 02 | Mention des éventuels locaux ou parties du bâtiment qui n'ont pu être visités : / |

Récapitulatif des commentaires particuliers 1 - Généralités

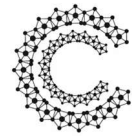
| | |
|--------|---|
| CP 101 | Les points identifiés comme ne respectant pas l'arrêté sont, lorsqu'ils existent, listés ci dessous |
|--------|---|



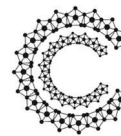
| Points examinés | Constat | Commentaires | N° de commentaire |
|--|---------|--|-------------------|
| 1 – Généralités | | | |
| Appréciation de synthèse sur le respect de l'arrêté | | Les points identifiés comme ne respectant pas l'arrêté sont, lorsqu'ils existent, listés ci dessous | CP 101 |
| Impossibilité d'accès au bâtiment | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Largeur de trottoir | Non | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Dérogation obtenue | Non | | |
| 2 – Cheminements extérieurs | | | |
| Signalisation adaptée (entrée du terrain, places stationnement, choix d'itinéraire) | R | Fiche n°1 : Apposition d'un pictogramme sur le mat. | |
| Cheminement ou repère continu contrasté tactilement et visuellement | R | Fiche n°2 : Mise en place d'une bande de guidage tactile. | |
| Parois vitrées repérables | R | | |
| Volée d'escalier de moins de 3 marches | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm en partie haute | R | Fiche n°3 : Mise en place d'une bande d'éveil à vigilance à 50 cm. | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Contremarche de 10 cm mini pour la 1ère et dernière marche | R | Fiche n°3 : peinture noire sur les contremarches. A noter que le contraste est plus réduit lorsque les marches sont humides. | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Nez de Marches : | R | Fiche n°3 : Mise en place de bandes antidérapantes et contrastées. | |
| <ul style="list-style-type: none"> • - de couleur contrastée | R | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • - non glissant | R | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • - sans débord excessif | R | | |
| 4 - Accès à l'établissement ou à l'installation | | | |
| Accès principal accessible en continuité avec le cheminement accessible | R | | |
| Accès horizontal sans ressaut | R | | |
| Entrée principale facilement repérable (éléments architecturaux ou matériaux contrastés) | R | | |
| Numéro ou dénomination à proximité immédiate de l'entrée | R | | |
| 5 - Dispositions relatives à l'accueil du public | | | |
| Si existence d'un point d'accueil : | R | Fiches n°4 : Remplacement du pictogramme | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Au moins un accessible | R | | |



| Points examinés | Constat | Commentaires | N° de commentaire |
|---|---------|--|-------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> Point d'accueil aménagé prioritairement ouvert | R | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Banques d'accueil utilisables en position debout ou assis | R | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Éléments de mobilier permettant de lire, écrire ou utiliser un clavier | R | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Face supérieure $\leq 0,80$ m | R | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - Vide de $0,70 \times 0,60 \times 0,30$ m (H x L x P) | R | | |
| 6 - Circulations intérieures horizontales | | | |
| Seuils et ressauts | R | Rajout d'une rampe au R+2 entre la salle intérieure et la terrasse extérieure. | |
| <ul style="list-style-type: none"> ≤ 2 cm (ou 4 cm si pente < 33 %) | | | |
| Cheminement libre de tout obstacle | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Repérage visuel, tactile ou par un prolongement au sol des éléments implantés ou en saillie de plus de 15 cm | R | Fiche n°6 : Remplacement des étagères en saillie par des meubles pleins. | |
| Protection des espaces sous escalier | R | Fiche n°5 : Protection des escaliers par mousse et poteaux amovibles. | |
| Parois vitrées repérables | R | Signalétique sur les portes d'entrée. | |
| 7 - Circulations intérieures verticales | | | |
| Escaliers utilisables dans les conditions normales de fonctionnement | R | | |
| Sécurité d'usage | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Appel de vigilance pour les malvoyants à 50 cm (ou un giron) en partie haute et sur paliers intermédiaires | R | Fiche n°9 : Mise en place d'une bande d'éveil à vigilance à 50 cm. | |
| <ul style="list-style-type: none"> Contremarches de 10 cm mini pour la 1ère et la dernière marche visuellement contrastées par rapport aux marches | R | Fiche n° 10 : Mise en place de contremarches blanches contrastées. | |
| <ul style="list-style-type: none"> Nez de marches | R | Fiche n°10 : Mise en place de bandes antidérapantes et contrastées. | |
| <ul style="list-style-type: none"> - de couleur contrastée (3 cm en horizontal) | R | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - non glissant | R | | |
| Atteinte et usage | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> Mains courantes | R | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - de chaque côté | R | | |
| <ul style="list-style-type: none"> - continue, rigide et facilement préhensible | R | | |



| Points examinés | Constat | Commentaires | N° de commentaire |
|--|---------|---|-------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> - dépassant les premières et dernières marches | R | Fiche n°12 : Prolongement des mains courantes existantes. | |
| Caractéristiques ascenseurs | R | Fiche n°13 : Mise en conformité de l'ascenseur | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Commande utilisables par personnes handicapées | R | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Munis d'un dispositif permettant de prendre appui | R | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Permettant de recevoir les informations liées aux mouvements de la cabine, aux étages desservis, au système d'alarme | R | Un essai d'appel alarme a été fait le jour de notre visite : concluant. | |
| 12 – Sanitaires | | | |
| Cabinets aménagés : | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Au moins 1 par niveau comportant des sanitaires (sauf hôtels ne proposant que le petit déjeuner) | R | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Aux mêmes emplacements que les autres ou signalés | R | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Séparés H/F ou accessible directement depuis les circulations communes et signalé | R | | |
| 1 lavabo accessible par groupe de lavabos | R | | |
| Aménagements intérieurs des cabinets | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif permettant de refermer la porte | R | Fiche n°17 : l'inclinaison des portes provoque leur fermeture intrinsèque sans besoin de dispositif supplémentaire. | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Espace d'usage latéral de 0,80 m x 1,30 m | R | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Lave mains accessibles d'une hauteur ≤ 0,85 m | R | Fiche n°16 : ajout d'un lave main dans les sanitaires PMR. | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Barre d'appui latérale entre 0,70 et 0,80 m du sol | R | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Barre d'appui supportant le poids d'une personne | | | |
| Lavabos accessibles | | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Vide en dessous de 0,70 x 0,60 x 0,30 m (H x L x P) | R | | |
| Urinoirs à différentes hauteurs si batteries d'urinoirs | R | | |
| 19 – Signalisation – sous-titrage | | | |
| Circulations intérieures : | | | |



| Points examinés | Constat | Commentaires | N° de commentaire |
|--|---------|--------------|-------------------|
| • Informations d'aide au choix de la circulation à proximité des commandes d'appel ascenseur | R | | |